

Réunion
d'information

.....

à

.....



LES FONDATEURS
Mickaël DUBOIS

Fondateur, Directeur de l'Intervention
Sociale et services A la Personne,
(DISAP)



Solène DUBOIS

Co-fondatrice, Éducatrice
Spécialisée et Chef de Service
médico-social. (CAFERUIS)

CONTACT

Ti Nov
56100 LORIENT
0679086372
contact@tinov.fr
www.tinov.fr



Ti Nov

ANIMER LE PROJET DE VIE
SOCIALE ET PARTAGÉE



[HTTPS://WWW.TINOV.FR](https://www.tinov.fr)



TI NOV

ACCOMPAGNE LA VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

le projet de vie sociale et partagée est à co-construire entre les habitants en permettant à chaque personne de trouver les ressources dont elle a besoin pour construire son parcours de vie. Chacun choisit librement ses intervenants, son logement. Une personne chargée d'animation du projet de vie sociale et partagée propose :

DES TEMPS INDIVIDUELS

C'est un appui dans les phases de transition. Il réserve un temps d'écoute individuel pour veiller au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

DES PROPOSITIONS MUTUALISÉES ET PARTAGÉES

- Anime le "conseil"
- Apporte son soutien à l'organisation collective
- Anime les temps forts

Les habitants ont des espaces privatifs, ils partagent des espaces communs et un projet de vie sociale partagée.



Une charte, co-écrite par les habitants et Ti Nov, définit le projet d'animation de la vie sociale et partagée.



POUR QUI ?

ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)

...QUI FONT LE CHOIX DE LEUR HABITAT INCLUSIF

Ils s'installent dans un appartement autonome qu'ils choisissent avec d'autres habitants, tout en bénéficiant de tout l'accompagnement médico-social nécessaire à cette autonomie, pour vivre chez soi mais pas tout seul.

FINANCEMENT

Ti Nov propose une animation de la vie sociale et partagée. Chaque colocataire continue de bénéficier des services médico-sociaux auxquels il a droit et choisit ses prestataires d'aide à domicile librement. L'animation de Ti Nov est prise en charge par l'Agence Régionale de Santé Bretagne. Il est gratuit pour toutes les personnes allocataires de l'AAH.